

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**  
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 26 juin 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	29

L'an deux mille six, le 26 juin à 17h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la Mairie à Puilacher sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène -- M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André -- M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. Claude. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC - Jean Paul M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - M. GHIBAUT Jean-Pierre -- M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GERBAL Renée - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole

**Absents excusés :** M. CABELLO Gérard - M. SANCHEZ Norbert - M. TOURET Jean Louis – M. Jean-François RUIZ - M. ASTIE Michel - Mme DEJEAN Anne Marie – M. PALOC Eric -

**Absents :** M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean-Claude - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. DELFAU Gérard - Mme FOURNEL Michèle - Mme Isabelle VIVIEN

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre  
M. SANCHEZ Norbert donne procuration à M. VILLARET Louis  
M. François GASTAN est désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

Date de convocation  
20 juin 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

**Objet de la délibération**

**53-2006 Marché de maîtrise d'œuvre pour le retraitement de la RD4 dans les gorges de l'Hérault – avenant n° 1**

Monsieur M. Diaz, rapporteur, explique que le conseil communautaire a délibéré pour le lancement de la maîtrise d'œuvre de retraitement de la RD4 dans le cadre de la validation du plan de circulation et de stationnement des gorges de l'Hérault adopté en 2002.

Ce marché attribué au groupement MEDIAE – C. Chazelle a permis d'élaborer un dossier d'avant projet soumis au élus communaux, au comité de pilotage et à la DIREN. La présentation de ce dossier a entraîné des modifications du projet, de manière à l'adapter aux remarques faites à ce stade :

- Lors du lancement de la mission de maîtrise d'œuvre, les travaux envisagés concernaient l'ensemble de la route départementale 4, le retraitement du parking St Laurent et l'aménagement de la placette de retournement de la navette. La prestation demandée au maître d'œuvre est recentrée sur le retraitement du parking St Laurent et l'aménagement de la placette de retournement qui sont les deux opérations d'aménagement retenues par le maître d'ouvrage pour la mise en place du plan de circulation et de stationnement des gorges de l'Hérault. L'estimation des travaux est modifiée en conséquence.
- Les missions confiées au maître d'œuvre sont modifiées pour ne comporter que les missions Etude préliminaire, Avant Projet, Projet et Assistance à la conclusion des travaux, accompagnées des missions complémentaires dossier loi sur l'eau, DUP et coordination, suivant le nouveau tableau de décomposition ci-dessous :

	Marché initial		Marché modifié	
<b>Estimation des travaux</b>		<b>450 000,00</b>		<b>990 000,00</b>
<b>Missions de base</b>				
<i>Etude préliminaire</i>	2,73%	12 282,50	1,24%	12 282,50
<i>Avant Projet</i>	0,96%	4 340,00	0,44%	4 340,00
<i>Projet</i>	1,98%	8 920,00	2,27%	22 471,50
<i>ACT</i>	0,65%	2 937,50	0,94%	9 310,00
<i>VISA</i>	0,43%	1 950,00	0%	0
<i>DET</i>	1,86%	8 350,00	0%	0
<i>AOR</i>	0,35%	1 562,50	0%	0
<b>Missions complémentaires</b>				
<i>Dossier Eau</i>		2 975,00		2 975,00
<i>Dossier DUP</i>		5 290,00		5 290,00
<i>Coordination</i>		3 025,00		3 025,00
<b>Total HT</b>		<b>51 632,50</b>		<b>59 694,00</b>

Monsieur M. Diaz précise que le présent avenant a été soumis à la Commission d'appel d'offres le 14 juin. Celle-ci a émis un avis favorable.

**Le Conseil, Ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- Approuve l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de retraitement de la RD4
- d'autoriser le Président à signer cet avenant et toutes les pièces afférentes

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET